

Permettez-moi de vous dire mon profond respect. Vous êtes la magistrature de mon pays.

A vous d'interpréter les lois civiles, de punir les crimes que condamne le Code humain.

Mais . . . au-dessus du Code humain, il y a le Code de Dieu.

Au-dessus des juges de César, il y a les juges de Dieu. Ceux-là seuls ont autorité pour décider des choses de la foi et de la doctrine chrétienne.

Je relève, Messieurs, du tribunal où sont assis les juges de Dieu, du tribunal de l'Eglise.

La force brutale de la loi me conduit ici, devant César. — Je n'obéis pas, mais je cède à la force.

Quel est mon crime ?

Un instituteur, l'instituteur de Menthonnes-sous-Clermont, faisait lire et étudier aux enfants de son école le manuel de Calvet.

Ce manuel a été condamné par les évêques de France.

Ce manuel a des pages qui contiennent d'évidentes erreurs contre la vérité religieuse, contre la foi. Je suis prêtre, Messieurs, et parce que prêtre, j'ai dit aux enfants : Ce livre, vous ne pouvez pas le lire, vous ne pouvez pas le garder.

Et j'ai dit aux parents : Vous ne pouvez pas laisser ce manuel dans les mains de vos enfants.

Et je devais dire cela.

Ma mission n'est-elle pas de prêcher la vérité et de lutter contre l'erreur et le mensonge ?

Si j'avais gardé le silence je n'aurais pas eu à comparaître devant vous aujourd'hui.

Mais au Tribunal suprême, celui qui est vérité et juge en dernier ressort me ferait entendre une parole. Et cette parole serait un reproche cruel et une condamnation. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. A choisir, j'aime mieux la condamnation des hommes que la condamnation de Dieu.

Je me demande, Messieurs, pourquoi je suis ici.

Qu'ai-je fait en interdisant la lecture et l'étude de Calvet ?

Voilà un manuel qui attaque la foi. Il viole la neutralité. D'après la loi, il ne peut avoir place à l'école.

Donc, l'instituteur qui le met entre les mains des enfants, viole la neutralité, viole la loi.

Celui qui devrait être l'accusé, ici, aujourd'hui, ce n'est pas le chanoine Lachenal, c'est *M. Baud, l'instituteur de Menthonnes-sous-Clermont*.

D'ailleurs, qu'importent la condamnation ou les félicitations.

Le prêtre voit plus haut et plus loin.

Il s'en va, semant la vérité, réfutant l'erreur, gardant la foi dans les âmes.

Et quand vient la persécution — amende ou prison — il éprouve quelque chose de ce qu'éprouvaient les apôtres au sortir des prétoires, il éprouve la joie, la grande joie de souffrir pour le Christ.

